

ANNEXE

Reproduction des notes sténographiques:

Pièce A-0059

Première partie

Q. [162] O.K. Puis je comprends par contre, Madame Gervais, que ce que l'ACIG souhaite, l'ACIG souhaite donc pouvoir s'approvisionner à Dawn, mais est d'accord, évidemment, avec le principe qui a été mis de l'avant l'année dernière par la Régie qui est de partager l'ensemble des bénéfices qui découlent du lieu de fourniture. Mais je pense que c'est quelque chose que j'ai vu à plusieurs endroits dans votre preuve?

Mme LUCIE GERVAIS :

R. O.K., de fourniture, on parle, ou du coût de transport?

Q. [163] Moi, ce que je vois ici, c'est :

[...] nous comprenons que l'objectif est de partager les...

puis je suis au paragraphe 53 de votre preuve, là, je m'excuse... 53.

R. Ce n'est pas de la fourniture mais du lieu de la fourniture.

Q. [164] [...] nous comprenons que l'objectif est de partager les bénéfices découlant du lieu de fourniture entre tous les clients de transport et Gaz Métro.

R. Oui, le bénéfice du lieu de fourniture...

Q. [165] Oui.

R. ... O.K., parce que la proposition qui était...

Q. [166] Excusez-moi, j'ai...

R. ... parce que j'ai compris dans votre question au départ que c'étaient les bénéfices liés à la fourniture.

Q. [167] Je pense que j'ai, vous avez bien compris, c'est moi qui me suis trompé.

R. O.K.

Q. [168] C'est moi qui me suis mal exprimé.

R. Alors, effectivement, et ça se traduit par le coût de transport finalement, en fait, ou ça se traduit par le coût, le coût net en bout de ligne. Un

client qui...

Q. [169] Oui.

R. ... achète du gaz, qu'il soit en achat direct ou pas, s'il achète du gaz de Gaz Métro, en fait, s'il... je pense que là, une des difficultés, c'est qu'il y a une définition pour « achat direct » puis je sais qu'en Ontario, elle est différente d'ici, là, ou la perception, puis peut-être que je vais, je vais juste mettre un bémol sur ma, sur... je ne veux pas rentrer dans la micro définition, là, mais les achats directs ont les clients qui détiennent leur propre transport puis les clients qui utilisent le transport de Gaz Métro.

Q. [170] Oui.

R. Si le client détient son propre transport, il prend la responsabilité du transport, il prend le risque qui y est associé et il paie les frais de « main charge », là, les frais fixes ou, en fait, le tarif à TransCanada maintenant et si sa demande, elle baisse, il est pris avec un contrat puis il doit l'assumer également, alors il a des droits de pouvoir se départir de ces capacités-là, etc., mais cette responsabilité-là, elle n'est pas à Gaz Métro.

Donc, le client qui détient son transport, puis ça fait une boucle avec une discussion qui a eu lieu hier également, ce client-là, il a déjà la pleine responsabilité du coût, finalement, alors lui devrait être isolé du reste et ne pas être considéré. Et je pense que c'est ce que vous faites, également, alors on n'a pas de discussion là-dessus, je voulais juste clarifier l'interprétation des mots.

Le client qui est en achat direct avec ou sans transfert de propriété, pour utiliser les termes du Tarif de Gaz Métro, lui, bon, s'il est sans transfert de propriété, ça veut dire qu'il achète du gaz, il demande à Gaz Métro de le déplacer pour lui mais il ne le vend pas à Gaz Métro donc il ne rachète pas de Gaz Métro, donc il a eu une transaction dans l'Ouest avec son fournisseur et ensuite, il paie du transport à Gaz Métro et la distribution.

Et le client qui est avec transfert de propriété, il a acheté d'un fournisseur quelconque, il se retourne, il vend à Gaz Métro et il rachète en bout de ligne. Ces deux clients-là, bien en

fait, celui qui paie juste le transport, et c'est de là un peu notre... notre préoccupation, finalement, c'est de s'assurer que quand on fait le calcul, si le client, il prend déjà le risque sur la molécule et qu'il n'a pas de transfert de propriété, si dans la fonctionnalisation qui avait été proposée, puis là, je ne veux pas rentrer nécessairement dans ce détail-là...

Q. [171] Moi non plus.

R. ... mais si ça faisait... je vous comprends... si l'impact de ça faisait...

Q. [172] Mettez-moi pas au défi, par contre.

R. Non, non.

Q. [173] Parce que je vais pouvoir y entrer, ça, vous pouvez être certaine.

R. Non, c'est correct, on jouera la game à ce moment-là mais ce n'est pas l'objectif non plus. Ce que je dis au sens très large, c'est, si le calcul fait qu'on déplace les coûts de gaz, de molécule, et qu'on... et la perception que j'avais, et tant mieux si j'étais erronée, si ma perception était erronée, si dans la méthode qui était proposée, on se ramassait à imputer un coût à un client qui, parce qu'on change le coût d'approvisionnement mais on prend les coûts de transport qu'on met dans l'approvisionnement, etc., que ça avait un impact pour un client qui est sans transfert de propriété par exemple, bien là, on doit se questionner. C'était plus à ce niveau-là de proposer... en fait, c'est un des éléments. Mais je ne veux pas rentrer dans le détail, puis de toute façon, ça va être revu... bien, en fait, on souhaite que ça va être réévalué, on en reparlera à ce moment-là.

Mais que le bénéfice que, je comprends très bien, la question derrière était que le bénéfice de la décision de l'an dernier faisait que d'acheter à la fois à Dawn et à Empress faisait que tout le monde pouvait en bénéficier, bien en fait, c'est parce que tous ces clients-là utilisaient également le transport de Gaz Métro. Alors le transport de Gaz Métro bénéficiait à tout le monde, qu'il soit en gaz de réseau ou en achat direct, parce que, autrement dit, c'est le transport de Gaz Métro qui bénéficiait à l'ensemble. C'est ma compréhension de cette décision-là, parce qu'un client qui détient son propre transport, qui paie à TransCanada directement...

Q. [174] Exact, tout à fait.

R. ... n'est pas impacté là-dedans puis il a continué à payer le plein prix, il n'a pas eu le bénéfice de Dawn.

Q. [175] On a la même compréhension.

R. On parle de la même chose.

Q. [176] C'est ça, parfait. Et ce que je voulais juste, pour terminer, vérifier avec vous, voir avec vous, c'est qu'un client qui achète de la... si vous achetez de la molécule à Dawn, vous la payez un certain prix à l'heure actuelle, puis si vous l'achetez à Empress, vous l'achetez à un autre prix, généralement, il y a une équivalence, on dit que le prix à Dawn est égal, équivalent à celui d'Empress, plus un différentiel de lieu, le différentiel de lieu représente la valeur du transport, est-ce que vous êtes d'accord avec ça?

R. Oui

Deuxième partie

Q. [194] La question est compte tenu que le maintien de transport à partir d'Empress entraînera pour des clients du service de transport de Gaz Métro des coûts globaux de transport de gaz naturel plus élevés, croyez-vous que tous les clients de Gaz Métro, y compris ceux fournissant leur propre transport, devraient assumer ces coûts supplémentaires?

R. O.K. Je vais essayer d'être...

Q. [195] Prenez votre temps.

R. Oui. Non, j'essaie de structurer comment je vais le dire. Essentiellement, le petit bout que vous dites dans l'ensemble, c'est parce que je me demandais si vous vouliez que je confirme que je pensais que les coûts seraient plus élevés, et caetera. Ou si la question elle est vraiment est-ce qu'on devrait... Les coûts, quels qu'ils soient, devraient être partagés entre les clients qui détiennent leur propre transport. Je pense que c'est le bout de la réponse que vous souhaitez avoir.

Q. [196] Oui, effectivement.

R. Et c'est un petit peu ce à quoi j'ai essayé de répondre tout à l'heure en anticipant, avant votre question, mais je parlais à maître Regnault. Un client qui détient son propre transport, il prend

les obligations qui viennent avec. Le tarif, que Gaz Métro soit à Empress ou à Dawn, le client, en fait on devrait dire que le client, qu'il soit dans la franchise de Gaz Métro ou qu'il soit ailleurs, que ce soit entre guillemets un « shipper », pour utiliser le terme, ou quelqu'un qui détient du transport, qu'il soit aux États-Unis ou et caetera, les tarifs, en fait s'il est aux États-Unis il ne paiera pas le... il va payer un autre tarif. Mais qu'il soit n'importe où dans le triangle, finalement, les tarifs vont être le reflet pour l'ensemble des clients qui détiennent des contrats de transport.

Alors le client qui détient un contrat de transport va aussi payer. Présumons qu'un client détient son propre coût de transport d'Empress à Montréal. Ça va au départ?

Q. [197] Oui.

R. Lui, il prend la responsabilité et il va payer deux et cinq (2,05 \$). Lui, il n'aura pas le bénéfice d'un coût moyen du portefeuille de Gaz Métro qui a du deux et cinq (2,05 \$) et du quatre-vingt-un (81¢), quatre-vingt-deux cents (82¢), là, de Dawn à Gaz. Lui, il n'a pas de portefeuille, il a un contrat d'Empress à Gaz Métro, présumons dans cet exemple-là. Alors, lui, il paie déjà une et cinq (1,05 \$) pour l'ensemble.

Alors que l'ensemble des clients qui sont en achat direct et qui utilisent le transport de Gaz Métro, ils sont dans l'autobus avec l'ensemble des clients de Gaz Métro. Et, eux, ils ont un portefeuille qui est une moyenne pondérée entre du transport qui provient d'Empress à Montréal à deux et cinq (2,05 \$) et une portion qui vient de Dawn à Montréal à quatre-vingt-deux sous (82¢). Et la moyenne pondérée de ça, elle va bouger selon qu'il y ait trente pour cent (30 %), dix pour cent (10 %), quarante-deux pour cent (42 %) de transport qui soit à Empress ou à Dawn selon quand on va faire la transition d'un bord et l'autre. Alors, les clients qui utilisent le transport de Gaz Métro, c'est bien logique qu'ils payent le prix du transport de Gaz Métro.

Mais, je reviens au client qui prend la responsabilité de payer le coût de transport lui-même, il prend déjà le risque qui vient avec parce que s'il n'a pas besoin de sa demande, c'est lui

qui assume les frais également puis il va payer le deux et cinq (2,05 \$). Si ce même client-là, on va présumer dans la dynamique, ce client-là qui paye deux et cinq (2,05 \$) va avoir un approvisionnement dans l'Ouest qui va représenter le marché de l'Alberta.

Un client qui détient du SH, FTSH, qui détient son propre transport de Dawn à Montréal, paierait quatre-vingt-un point deux cents (81,2 ¢), mais il y aurait un coût d'approvisionnements de la molécule pour l'ensemble de ses approvisionnements qui va refléter le marché de Dawn également. Alors, lui, il n'a pas de portefeuille d'un mélange des deux, sauf s'il présumant... maintenant, le client avait ce portefeuille, mais il n'y a aucune raison que ce client-là partage s'il détient son propre transport.

Le seul élément, la seule... le seul lien qu'il y a avec Gaz Métro, s'il détient son propre transport et achète sa propre molécule, c'est la distribution et l'équilibrage... même... Oui, l'équilibrage parce qu'il consomme différemment que son transport, sauf s'il livrait les volumes exacts qu'il consomme dans une journée.

Q. [198] Merci bien.

R. Je pense, j'ai fait le tour.